

Armagh, le 23 février 2021

Province de Québec
La Municipalité d'Armagh
Comté de Bellechasse

À une séance extraordinaire du Conseil municipal d'Armagh, Comté de Bellechasse, tenue à huis clos le vingt-troisième jour de février deux mille vingt et un à dix-neuf heures trente.

Séance convoquée par Mme Sylvie Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière pour y prendre en considération le sujet suivant :

1. Participation au Programme rénovation Québec pour 2021-2022.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents les conseillers : Maxime Bradette, Marie Madeleine Sirois, Robert Gagnon, Gilles Lacroix, formant quorum sous la présidence du maire M. Sarto Roy.

Est également présente à cette séance : Sylvie Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Rés.2021-02-13 **RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,
Appuyé par le conseiller Robert Gagnon,

Que conformément à l'article 157 du Code municipal, les membres du Conseil renoncent à l'avis de convocation qui doit être normalement donné pour pouvoir tenir une séance extraordinaire étant donné que tous les élus municipaux sont présents.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2021-02-14 **PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ D'ARMAGH AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC (PRQ) – 2021-2022**

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a reconduit le Programme Rénovation Québec (PRQ) pour 2021-2022;

ATTENDU QUE plusieurs résidents du village d'Armagh ont bénéficié du programme tel que spécifié au règlement établissant un programme de rénovation domiciliaire;

ATTENDU QUE la municipalité d'Armagh entend reconduire sa participation dans la Programme Rénovation Québec (RPQ) pour l'année 2021-2022;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Maxime Bradette,
Appuyé par le conseiller Gilles Lacroix,

1^o Que la municipalité d'Armagh informe la Société d'habitation du Québec (SHQ) qu'elle entend participer au Programme Rénovation Québec (RPQ) pour l'année 2021-2022.

2^o Qu'une somme de 40 601 \$ est déjà affectée à ce programme par la Municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2021-02-15 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,

Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

Qu'à 19h32, l'assemblée soit levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je, Sarto Roy, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sarto Roy, maire

Sylvie Vachon, sec.-très /Dir.gén.